

SANTÉ

PROFESSIONS DE SANTÉ

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 31 janvier 2020 modifiant l'arrêté du 29 mai 2019 portant nomination des membres du haut conseil des professions paramédicales

NOR : SSAH2030029A

La ministre des solidarités et de la santé,
Vu le code de la santé publique, notamment l'article D.4381-3 ;
Vu l'arrêté du 29 mai 2019 portant nomination des membres du haut conseil des professions paramédicales,

Arrête :

Article 1^{er}

L'article 1^{er} de l'arrêté du 29 mai 2019 susvisé est ainsi modifié :

Au III, l'alinéa 9 est remplacé par les dispositions suivantes : « Guillaume CHESNEL, Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne à but non lucratif (suppléant). »

Article 2

La directrice générale de l'offre de soins est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 31 janvier 2020.

Pour la ministre et par délégation :
*Le chef du bureau RH2 de l'exercice, de la déontologie
et du développement professionnel continu,*
GUY BOUDET